



Toulouse le 25 mars 2022

Objet : Actualités sociales

La Dépêche 14 mars 2022 : 19 associations de Midi-Pyrénées interviennent sur les EHPAD – Patrick Collardot, président de l'association « Touche pas mes vieux » : « nous ne comprenons pas le maintien du pass sanitaire et du port du masque prévus dans les EHPAD après le 14 mars. Avec la triple vaccination de la plupart des résidents, des personnels et des familles, ces restrictions n'ont plus de raisons d'être. Plus de 600 000 résidents et leur famille ne comprennent pas ». 19 associations et collectifs regroupés sous la bannière : « pour des résidents toujours citoyens en EHPAD » demandent d'agir vite. Les signataires s'inquiètent aussi du « pouvoir de police » des directeurs d'EHPAD qui peuvent décider, seuls des mesures collectives de privation des libertés pour les résidents. Aujourd'hui, le Conseil de Vie Sociale fonctionne dans moins d'une EHPAD sur 50.

La Lettre d'Hacavie 1^{er} trimestre 2022 : Une personne âgée dépendante peut, sous certaines conditions et selon sa situation, bénéficier d'une prise en charge pour de l'aide aux activités de la vie quotidienne par la MDPH ou par le Conseil Départemental. Une prise en charge peut être accordée pour l'accompagnement par un proche aidant ou un aidant familial.

Communiqué FO : Yves Veyrier « Le sujet des retraites et de l'âge de départ a fait son retour dans le contexte de la campagne présidentielle. Nous avons déjà alerté, nous avons à nouveau réagi. Reculer l'âge légal pour le porter à 65 ans aura comme effet de contraindre ceux ayant encore un emploi de retarder leur retraite, de pénaliser un peu plus le grand nombre de ceux qui subiront une décote faute d'un emploi et d'une carrière complète jusqu'à 65 ans, de basculer dans l'invalidité ceux n'étant plus suffisamment en bonne santé. D'ores et déjà, beaucoup de salariés attendent avec impatience de pouvoir enfin bénéficier de la retraite, et pour beaucoup, 62 ans et 43 années de cotisation c'est déjà trop. La priorité doit être la possibilité pour tout un chacun, d'entrer dans la vie active jusqu'au moment de faire valoir sa retraite, de bénéficier d'un emploi pérenne à temps plein et d'améliorer la rémunération du travail ».

La Dépêche 19 mars 2022 : En déplacement hier à Pau, Emmanuel Macron a assuré que la nouvelle réforme des retraites (âge de départ à 65 ans, suppression des régimes spéciaux) sera moins « chamboule-tout » que celle de 2020. « Le système universel, ça dérangeait trop les règles, c'était trop anxiogène » ... « il faut prendre le temps du consensus », cette réforme « je la soumets, le suffrage universel sera juge de paix ».

La Dépêche 22 mars 2022 : Il est imaginé une colocation pour personnes âgées. La Maison d'Elisa et François a vu le jour grâce aux toulousains Nathalie Rudloff et Claude Fréjaville. Ils ont réfléchi à un habitat inclusif de colocation pour personnes âgées qui soit une véritable alternative à l'EHPAD.

Les Echos 21 mars 2022 : Après le grand plongeon de 2020, les comptes de l'Assurance Retraite se sont nettement améliorés en 2021, à la faveur de la reprise économique. Le Régime Général et le Fond de Solidarité Vieillesse ont réduit leur déficit à 2,6 milliards d'euros. Le régime de base qui dépense 250 milliards d'euros par an est proche de l'équilibre quand le régime complémentaire est repassé dans le vert. L'AGIRC/ARRCO affiche un excédent de 2,6 milliards d'euros en 2021.

Le Monde 22 mars 2022 : Les Inspections Générales des Finances (IGF) et des Affaires Sociales (IGAS) ont rédigé un rapport sur les pratiques du groupe privé ORPEA, qui compte 230 EHPAD en France. L'IGF et l'IGAS considèrent qu'ORPEA poursuit, en priorité un objectif de performance budgétaire qui contribue à la mauvaise qualité de vie des résidents et des soins que leur sont prodigués. L'organisation du groupe laisse très peu d'autonomie aux directeurs d'établissement et un tableau très critique des prises en charge est dressé. Il n'y a pas de rationnement des protections pour incontinence mais il est relevé des carences dans les menus, jugés trop peu copieux. Aux cadences trop intenses, s'ajoute le manque de formation du personnel et l'instabilité des équipes. Un EHPAD sur 5 ne dispose pas de médecin coordonnateur.

La Dépêche 23 mars 2022 : Pour Emmanuel Macron, repousser l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans est la seule solution pour la France de composer avec le vieillissement de sa population. « Nous sommes un pays qui vieillit et donc ce n'est pas vrai qu'on peut continuer à partir au même âge si on veut financer la retraite ». La France n'a que « trois solutions » : baisser les pensions, augmenter les cotisations, travailler plus longtemps. « Je pense que c'est la bonne mesure et elle correspond à l'évolution de notre démographie ». La retraite à 65 ans se mettrait en place progressivement « en mettant fin aux régimes spéciaux » et en mettant en place des « bonus pour partir plus tôt » selon la pénibilité du travail, la reconversion en fin de carrière ou le « cumul emploi-retraite » ; « Pour les carrières longues, l'invalidité et les situations relevant de la pénibilité Il faut maintenir un âge anticipé ... celui-ci doit être glissé et accompagné 62 ans pour prendre en compte ces spécificités ».

Francis De Block